

Séjour colos apprenantes Août 2020

Le dossier d'inscription est disponible en Mairie et sur le site internet de la Ville www.ville-meulan.fr

Il est à retourner en Mairie **avant le 31 juillet et doit impérativement être complet.**

Si vous rencontrez des difficultés pour le remplir, les agents du Guichet d'Accueil Unique sont à votre disposition pour vous aider.

Documents à fournir :

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- La fiche sanitaire de liaison complétée et signée,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- La copie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Le brevet de natation de 25 mètres (facultatif),
- Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) si l'enfant a une allergie alimentaire ou s'il a un traitement médical de fond nécessitant qu'il ait en permanence sur lui un médicament.

Les demandes seront traitées dans la limite des places disponibles et vous serez contactés pour la confirmation de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la Mairie ou au 01 30 90 41 41





Séjour sports nautiques et révisions Oléron. Charente Maritime

Dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes », la commune propose deux séjours « Sports nautiques et révisions » pour les jeunes Meulanais de 9 à 17 ans :

Du 9 au 15 août pour les 9-11 ans (15 places)
Du 16 au 22 août pour les 12-17 ans (15 places)

L'île d'Oléron est un lieu parfait pour découvrir de nouvelles activités et pratiquer des sports nautiques.

Au programme de ce séjour apprenant, un cocktail d'animations phares de l'île et des temps consacrés au renforcement des savoirs.

Le séjour comprend :

- Le transport en train depuis Paris Montparnasse (les familles devront se rendre directement à la gare Paris Montparnasse),
- L'hébergement en pension complète,
- Les activités suivantes : une journée au Parc Iléo, une croisière autour de Fort Boyard, une séance de kayak de mer et une séance de surf,
- Des activités d'expression orale,
- Des activités de lecture et d'écriture,
- Des activités civiques et écologiques.

*Le financement de ces séjours est pris en charge par l'Etat et la commune. Une participation symbolique de 20€ pour la semaine est demandée aux familles.
(par chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces).*

